

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 octobre 2017

Sous la présidence de Mme le Maire, étaient présents :

Mmes BOURDALE-DUFAU Sylvie, PALETOU Françoise, Mrs. BERGEREAU Aurélien, FOURCADE Patrick, LASCOUMETTES Jean- Robert, MASCARAS Daniel, PASCAU Philippe.

Absents excusés:

GROS Jean-Philippe, LASSUS-LIRET Gilbert, MAUBOULES Mailys, URDOUS Sébastien.

Secrétaire de séance : MASCARAS Daniel

### **ORDRE DU JOUR :**

- **1**-Approbation du PV de la dernière réunion du 30 Août 2017
- **2**-City stade : demande de subvention dans le cadre du fonds de concours
- **3**- Décision modificative : FPIC
- **4**-Adhésion de la commune de NOUSTY à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
- **5**- Approbation du rapport annuel de l'eau
- **6**-Questions diverses

Séance ouverte à 20 heures 30

### **1- Approbation du PV du 30 Août 2017**

Le compte - rendu du Conseil Municipal du 30 août 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2-City stade : demande de subvention dans le cadre du fonds de concours**

Madame le Maire précise qu'une subvention au titre du fonds de concours peut être demandée auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP). Elle précise qu'elle souhaiterait prendre rang pour bénéficier de cette possible subvention afin de réaliser les travaux de création d'un city stade.

Les travaux consistent à aménager un city stade sur le terrain de tennis existant pour proposer un espace sportif diversifié : basket, football. Les objectifs étant d'offrir un espace sportif pour en faire un lieu de rencontre, de partage. Mais aussi de développer le lien intergénérationnel de pratique d'activités sportives.

Le plan de financement pour ledit projet s'établit comme suit :

| Dépenses HT                                 | Montant en €       | Recettes                             | Montant en €       |
|---|--------------------|--------------------------------------|--------------------|
| Colmatage des fissures par emplois partiels | 1 700.00 €         | Communauté d'agglomération (FDC) 30% | 16 604.40 €        |
| Installation du city stade                  | 50 494.00 €        | DETR 25 %                            | 13 837.00 €        |
| Installation de jeux à ressort              | 1 454.00 €         | Autofinancement 45 %                 | 24 906.60 €        |
| <b>Total HT</b>                             | <b>55 348.00 €</b> | <b>Total</b>                         | <b>55 348.00 €</b> |
| <b>TVA</b>                                  | <b>11 069.60 €</b> |                                      |                    |
| <b>Total TTC</b>                            | <b>66 417.60 €</b> |                                      |                    |

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présentée et autorise Madame le Maire à solliciter le Fonds de Concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Voix Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

### 3- Décision modificative : FPIC

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire. En effet, sur le budget primitif 2017, la somme de 4 000.00 € était allouée pour le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources intercommunales et communales). La fiche de notification reçue de la Préfecture indique que le montant réel du FPIC pour le compte de la commune s'élève à 5 580€.

Compte tenu de cette différence, il y a lieu d'adopter les virements suivants :

#### **FONCTIONNEMENT:**

| Dépenses                   |          | Recettes                   |         |
|----------------------------|----------|----------------------------|---------|
| Article (Chap) - Opération | Montant  | Article (Chap) - Opération | Montant |
| 615221 – Bâtiments publics | -1580 €  |                            |         |
| 739223 - FPIC              | + 1580 € |                            |         |
| Total dépenses             | 0.00 €   |                            |         |

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements comme mentionné ci-dessus

Voix Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

#### **4- Adhésion de la commune de NOUSTY à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées**

Par délibération du 13 mars 2017, la commune de Nousty a exprimé le souhait de rejoindre la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Le 29 juin suivant, le conseil communautaire de l'EPCI d'accueil a donné son accord à l'adhésion de la nouvelle commune à la Communauté d'agglomération.

En application de l'article L.5211-18 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification à la commune de la délibération du conseil communautaire, pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune.

A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Il appartient donc à notre Assemblée de se prononcer sur la demande d'adhésion de la Commune de Nousty à la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Le conseil municipal décide d'approuver l'adhésion de la commune de NOUSTY à la Communauté d'Agglomération.

Voix Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 0

#### **5- Approbation du rapport annuel de l'eau**

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Président du Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons vient d'adresser à la commune son rapport sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et rapport d'activités pour l'année 2016.

Madame le Maire donne lecture de ce rapport au Conseil Municipal, ce rapport est consultable sur le site du syndicat (<http://www.syndicat3cantons.fr>)

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et d'activités de l'année 2016 établi par le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons.

Voix Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 0

#### **6-Questions diverses**

Départ le 22 décembre 2017 de Madame LASTAPIS Elise secrétaire de mairie  
Suite à une mutation professionnelle de son mari, Madame Lastapis quitte le secrétariat de mairie de la commune. Madame Bergé Nadège à temps partiel actuellement reprendra une partie des heures suite à ce départ.

#### Toit de la salle paroissiale

Suite aux intempéries successives durant cette année 2016 (grêle, fortes pluies, vent), le conseil municipal va demander des devis afin de refaire cette toiture.

Recensement :

A Bougarber et dans 7000 communes de moins de 10.000 habitants, le recensement se déroulera du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2018.

Pour plus d'information générale : consulter le site internet de la commune ([http : bougarber.fr](http://bougarber.fr))

Le City stade sera aménagé sur le cours de tennis la 1<sup>ere</sup> semaine de novembre.

Les conseils municipaux se dérouleront à partir de novembre 2017 le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois au lieu du 1<sup>er</sup> mercredi.

Ecole : lors du prochain conseil d'école de novembre, il sera abordé les rythmes scolaires pour la prochaine rentrée 2018-2019.

PLUI : Madame le Maire va participer à des réunions à l'agglomération de PAU concernant l'élaboration du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

Marché des déchets : Véolia a répondu à l'offre concernant le nouveau marché des déchets sur la communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées

Intervention de Mme Françoise Palétou :

La paroisse a fait restaurer une statue qui est exposée dans l'église.

Site internet de la commune ([http : bougarber.fr](http://bougarber.fr)):

Des infos pratiques sont en ligne.

En l'absence d'autres questions, séance levée à 22h30.

Prochaine réunion du Conseil, le mardi 14 novembre à 20h30.